Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260603-DEC2026_53-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026 - 53

Objet : Attribution au marché n°2025-0051_Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement du photovoltaïque territorial et la création d'une société de valorisation en autoconsommation collective.

Le Président de Liffré-Cormier Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2026/078 du Conseil communautaire du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2026/078 en date du 07 avril 2026 déléguant au Président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leur marché subséquent dont le montant est inférieur à 100 000,00 € HT et qui peuvent être passés selon la forme adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis favorable de la commission des marchés en date du 20 janvier 2026 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Liffré-Cormier Communauté souhaite engager le développement de projets solaires PV ciblés dans le cadre du schéma directeur des Energies renouvelables. La valorisation de l'électricité produite par ces projets est anticipée en Autoconsommation Collective. Afin de développer ces projets et de porter financièrement leur mise en œuvre, Liffré-Cormier Communauté souhaite étudier les modalités de création d'une société de projet EnR territoriale. Afin de réaliser ces trois missions, Liffré-Cormier Communauté souhaite l'accompagnement technique, juridique et financier nécessaire.

Une procédure adaptée ouverte a été lancée dans le respect des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique. La consultation a été publiée sur la plateforme Mégalis le 10 novembre 2025, avec une date limite de réception des offres fixée au 05 janvier 2026 à 12h00.

À l'issue de la consultation, nous avons reçu 5 offres. L'analyse des propositions a été soumise à la commission d'appel d'offres lors de la séance du 20 janvier 2026. Après examen, la commission attribue le marché à l'entreprise ENERGIES OUVERTES, située 31 rue de Brest – 35000 RENNES pour un montant total de 104 900,00 € HT.

DECIDE

Article 1er : M. le Président de Liffré-Cormier Communauté attribue le marché n°2025-0051 relatif à la Stratégie Energie Renouvelable, à l'entreprise ENERGIES OUVERTES, située 31 rue de Brest – 35000 RENNES pour un montant total de 104 900,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260603-DEC2026_53-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Madame la Trésorière de Fougères sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 03/06/2026

Le Président,
M. Guillaume Bégué